

Camps de jour : le chemin est encore long !

Par André Thibault, Ph. D.
Observatoire québécois du loisir

VOLUME 12, NUMÉRO 15 – 2015

Il y a presque 10 ans, la vaste étude menée auprès des responsables de camps de jour par le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR sonnait l'alarme et révélait nombre de déficiences et de difficultés affectant les camps de jour en matière de qualité des programmes, de compétence des animateurs, de sécurité des sites et des activités et de partage du financement entre la municipalité et les parents.

Où en sommes-nous en 2015 ?

Ce bulletin dresse un bilan mitigé des efforts réels qui ont été faits pour relever les défis, met à jour certains défis et fournit quelques pistes pour continuer à assumer ses responsabilités en matière de camps de jour.

Ce texte paraît en juin 2015 dans Agora-Forum, volume 38, numéro 2.

ÊTRE RESPONSABLE DE 250 000 ENFANTS

Selon le recensement de 2011, le Québec compte 735 230 enfants de 6 à 14 ans. Un sondage plus récent (2013) mené par le projet Tremplin Santé¹ estime à plus de 200 000 les jeunes fréquentant les camps de jour municipaux et à 149 000 les participants aux autres camps de jour publics ou privés. L'étude du Laboratoire en loisir et vie communautaire (2006-2007) menée exclusivement auprès des camps de jour municipaux et communautaires estimait à 202 000 le nombre de participants. Dès lors, il semble réaliste d'affirmer que plus de 250 000 enfants (34 % de la population de 6 à 14 ans) fréquenteront les camps de jour publics municipaux et communautaires en 2015.

Parler des camps de jour publics, c'est donc traiter d'une réalité qui est loin d'être secondaire. Parler des camps de jour publics, c'est constater une grande responsabilité individuelle et collective des gestionnaires de camps de jour devant la collectivité et la société.

Qui sont ces responsables? Actuellement, la direction de chaque camp de jour est autonome

¹ Tremplin Santé (2014). *À pieds joints dans les bonnes habitudes, résultats préliminaires des l'étude sur les camps.*

et au premier chef responsable de son programme. Aucune norme, aucun règlement ne balise de façon obligatoire les camps de jour, si ce n'est les lois et les codes s'appliquant à l'ensemble des services publics. Depuis 10 ans, plusieurs municipalités ont fixé des balises et adopté des orientations, et ont rehaussé la qualité de leur personnel. Il faut cependant reconnaître que plusieurs, parmi les plus petites, demeurent en mode survie, font des alliances avec d'autres municipalités et n'ont guère les moyens de bénéficier des initiatives nationales.

À ce chapitre, une panoplie de groupes offre des services dont l'utilisation dépend du bon vouloir ou de la capacité des directions locales. L'Association québécoise du loisir municipal et l'Association des camps du Québec ont élaboré conjointement le *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux*, le Conseil québécois du loisir a pris le leadership en matière de formation des animateurs en instaurant le programme DAFA en collaboration avec plusieurs partenaires nationaux et locaux, et le secteur Loisir du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a contribué financièrement à plusieurs projets. Les Unités régionales de loisir et de sport continuent de soutenir les municipalités et de participer à la

formation dont elles étaient historiquement les pourvoyeuses. Toutes ces organisations entretiennent des liens dont la régularité et la nature sont variables, tandis que leur action demeure de l'ordre de l'initiative volontaire.

Bref, la responsabilité en matière de camps de jour est partagée, peu formalisée et on ne peut identifier une autorité québécoise.

Au quotidien et sur le terrain, la responsabilité est partagée annuellement par quelque 24 720 animateurs. Ce chiffre est une estimation fondée sur le ratio (1/15) observé en 2006. Il serait plus élevé si on appliquait les ratios proposés dans le *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux*.

Par ailleurs, considérant le taux de roulement des animateurs évalué entre 25 et 30 % en 2007 par le Laboratoire en loisir et vie communautaire, on estime qu'environ 6100 à 7125 nouveaux animateurs s'engagent annuellement dans les camps de jour.

2006-2015 : BILAN MITIGÉ

Il y a presque 10 ans, la vaste étude menée auprès des responsables de camps de jour par le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR² sonnait l'alarme et révélait nombre de déficiences et de difficultés affectant les camps de jour en matière de qualité des programmes, de compétence des animateurs, de sécurité des sites et des activités, et de partage du financement entre la municipalité et les parents.

Cette étude rappelait que la société est de nos jours plus sensible à la sécurité, que le nombre d'enfants présentant des allergies alimentaires ou des difficultés psychosociales est en croissance et qu'il y a une volonté ferme d'intégration des handicapés. Ces changements affectent les besoins et les attentes des enfants et des parents, et, du même coup, les standards de qualité attendus des camps de jour. On s'interrogeait alors sur la capacité des camps de

² Voir : Thibault, André (2007), « Les camps de jour publics : un programme de loisir en révision », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 4, n° 13.

jour de relever ces défis et, surtout, on se demandait si le camp de jour d'aujourd'hui devenu service de garde et gestionnaire de problématiques psychosociales était encore un programme de loisir.

En 2006, des groupes de discussion menés à travers le Québec ont aussi mis en évidence le dilemme posé aux responsables quant au sens et à l'objectif des camps de jour. Est-ce un programme de loisir, d'éducation, de garderie ou simplement une façon d'occuper les enfants?

Aujourd'hui, outre quelques initiatives locales significatives, force est de constater qu'il y a eu peu de changement. Certes, le programme DAFA instauré en 2009 et le *Cadre de référence pour les camps de jour* ont été des initiatives importantes, tout comme les systèmes de certification qui en ont découlé, mais ils sont d'avoir rejoint tout le monde (voir ci-dessous).

Qui plus est, d'autres phénomènes problématiques se sont ajoutés et défient les responsables des camps de jour. Citons par exemple la prolifération des camps de jour privés qui, sans contrôle ni norme, offrent des services en tous genres. Récemment, il est arrivé que des services de garde en milieu familial aient admis un nombre d'enfants supérieur à la limite autorisée par leur permis en prétextant qu'il s'agissait de camp de jour.

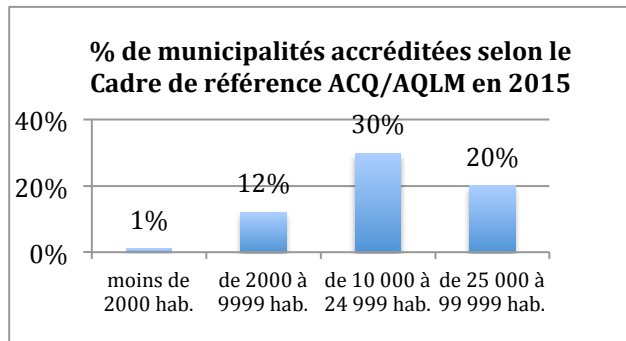
Enfin, le financement est resté stable, ce qui dans les faits équivaut à une diminution compte tenu du gel des fonds publics et de la hausse des coûts.

Voyons maintenant où on en est en 2015 eu égard à quelques éléments majeurs mis en œuvre depuis 2006.

L'ADHÉSION AU CADRE DE RÉFÉRENCE

En matière de garantie de qualité, le *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* (2011) permet de fournir « l'assurance de la qualité des programmes et des services offerts par un camp de jour municipal; l'assurance de l'application de mesures de sécurité destinées à fournir un encadrement optimisé des participants tout comme une expérience de qualité; l'assurance de traiter avec un camp de

jour municipal qui fait preuve de rigueur dans le



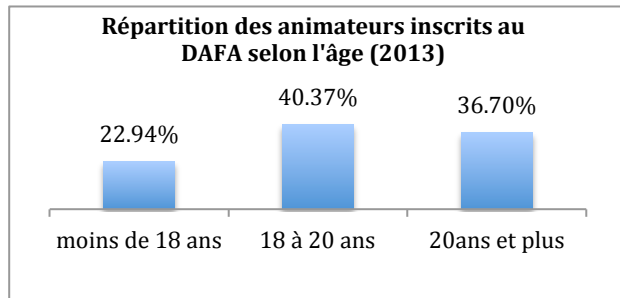
respect des balises définies et de professionnalisme ». (P. 5)

En 2006, on constatait que seulement 20,5 % des camps de jour étaient accrédités ou certifiés par des organismes externes. Aujourd'hui, l'examen des camps de jour adhérant au *Cadre de référence*³ (dans l'hypothèse où toutes les demandes seraient acceptées) révèle que les municipalités de moins de 1000 habitants sont très peu représentées. On observe aussi une adhésion plus importante dans les villes de 10 000 habitants et plus. Du côté des grandes villes, seuls Laval, Saguenay et deux arrondissements de Montréal adhèrent au *Cadre de référence*.

Il y a certes une amélioration, mais elle est timide et les petites municipalités sont réticentes. Plusieurs d'entre elles affirment que les exigences du *Cadre de référence* sont hors de leur portée. Pour accélérer la progression du nombre d'adhésions, des efforts d'adaptation aux petites municipalités s'imposent.

ÂGE ET FORMATION DES ANIMATEURS

En 2006, on constatait que 36,5 % des moniteurs avaient moins de 18 ans et que 40 % étaient âgés de 18 à 19 ans. Une balise du *Cadre de référence* indique que « cinquante pour cent (50 %) de



³ Source : ACQ, 2015

l'ensemble du personnel d'animation doit minimalement avoir 17 ans ou avoir complété sa cinquième secondaire au moment de l'amorce des activités d'animation ».

En 2013, au moment où on a procédé à l'évaluation du programme DAFA, on a constaté que le pourcentage des moins de 18 ans était passé à 23 % chez ceux qui s'étaient inscrits à ce programme de formation.

En 2006, dans l'ensemble du Québec, 37,1 % des animateurs bénéficiaient d'une formation d'une durée inférieure à 15 heures. Aujourd'hui, le DAFA offre 33 heures de théorie et 35 heures de stage. En 2014, le DAFA avait rejoint quelque 10 000 animateurs en trois ans. Une récente étude estime que le DAFA a rejoint les animateurs dans une proportion allant de 32 à 40 %⁴.

C'est un résultat qui peut être considéré comme remarquable pour un programme en démarrage dans un univers où l'organisation est souvent précaire ou déficiente, surtout en milieu rural. Toutefois, il est clair que la route est encore longue pour rejoindre l'ensemble des animateurs. Nous ne possédons pas de données permettant de connaître le niveau de formation de ceux qui ne s'inscrivent pas au DAFA, bien que l'on sache que plusieurs villes ont maintenu leur formation maison.

L'évaluation récente du programme DAFA⁵ démontre qu'il faudra revoir ou réviser certains thèmes de cette formation pour la rendre plus efficace, améliorer la garantie de qualité des actions décentralisées des OLA (les organisations agréées pour organiser la formation DAFA localement), assurer un meilleur succès de la formule de stage et, par là, obtenir un taux nettement plus élevé de diplomation, et peaufiner certains outils jugés moins efficaces. Enfin, comme les « étudiants » du DAFA ont des profils variés, il semble bien que certains exigent une formation plus avancée que le programme actuel n'offre pas. Les succès que la phase de mise en œuvre a permis de connaître justifient

⁴ Thibault, A. (2014), *Rapport d'évaluation du programme DAFA* (présenté au Conseil québécois du loisir), p. 23.

⁵ *Idem*, p. 2.

amplement des correctifs, ce qui est tout à fait normal après quelques années.

LES DÉFIS À RELEVER À BRÈVE ÉCHÉANCE

Parmi les questions posées il y a 10 ans, certaines n'ont pas reçu l'attention nécessaire et d'autres se sont ajoutées. Il s'agit de questions dont l'effet structurant sur les camps de jour est déterminant. Nous nous pencherons sur cinq de ces défis.

Deux questions, laissées en plan, méritent qu'on s'y attarde rapidement : la mission des camps de jour publics et la responsabilité de la municipalité. À ces questions, s'ajoute maintenant celle du rôle gouvernemental dans les camps de jour, sous l'angle des services de garde.

Au moment où le monde du loisir réfléchit à un éventuel remodelage des structures en loisir et en sport, on ne peut passer outre au renforcement de l'action concertée des diverses initiatives de soutien aux camps de jour comme le programme DAFA, l'adhésion au *Cadre de référence*, le soutien particulier au milieu rural, le développement des compétences des coordonnateurs et l'élaboration d'outils « pédagogiques » destinés à faciliter la réalisation de la mission des camps de jour publics.

1- Qu'est-ce qu'un camp de jour public?

La prolifération des camps de jour privés pose la question de la mission spécifique des camps de jour publics soutenus par les fonds publics. C'est une question d'autant plus stratégique que l'austérité en matière de dépenses publiques risque d'obliger à justifier cette dépense, alors que plus de la moitié des jeunes fréquentent déjà le secteur privé.

Depuis quelques années a émergé la notion de loisir public distincte du loisir en général. La mission particulière du loisir public s'est peaufinée : aujourd'hui, on convient que l'offre publique de loisir poursuit des objectifs de la collectivité et s'imprègne des valeurs de cette dernière. Pas étonnant que la mission des services de loisir soit orientée vers des objectifs

comme la santé, l'intégration sociale ou l'appartenance.

Pour les camps de jour publics, il importe donc de définir des objectifs en concordance avec ceux de la collectivité. Plusieurs municipalités ont choisi la vie active ou les saines habitudes de vie, d'autres ont ajouté un objectif d'appropriation de leur communauté par les enfants. Bref, le camp de jour public ne peut être qu'occupationnel ou centré sur une spécialité.

Par ailleurs, parce que le camp de jour se déroule en période de vacances et s'adresse à des enfants, il doit rester centré sur le loisir, le jeu et le plaisir, et ses responsables doivent s'assurer que l'enfant soit l'auteur premier de son loisir. Les jeunes doivent expérimenter la prise d'initiatives; dès lors, les camps de jour sont des lieux pour développer ses compétences en loisir, pour s'éduquer au loisir.

L'entrevue avec Sylvie Melsbach, auteure de *Bouger c'est naturel*, publiée dans la revue *Agora-Forum*, fait ressortir cette logique de l'éducation au loisir qui vise à rendre les jeunes capables de prendre en main leur loisir plutôt que de suivre sans mot dire les activités que le programme du camp leur impose et qui constituent un modèle de loisir dirigé et limité.

« La « logique de compétences », explique Sylvie Melsbach, consiste à faire avec l'enfant, c'est-à-dire le rendre acteur de son développement. C'est en sachant l'éclairer sur ses diverses compétences (tout en cernant, bien sûr, ses limites) que l'on peut, dans le domaine de l'enfance, parler de qualité. » De là le dilemme éducatif auquel se trouvent confrontés les responsables de camps de jour, pour qui la programmation axée sur d'autres objectifs, ou qui ne prend en compte que les lacunes à combler chez les enfants (la « logique de manque », selon Mme Melsbach), a tout autant d'importance.

2- Le rôle de la municipalité

S'inscrivant dans le sillage de l'Œuvre des terrains de jeu (OTJ)⁶, les camps de jour constituent la plus ancienne offre de services en loisir estival. Or, force est de constater qu'au fil des ans, ce programme a peu évolué. Pourtant, les enfants, les familles et la société ont changé. Et le camp de jour fait dorénavant partie de la gamme des lieux de garde des enfants⁷.

Quelle est la responsabilité des municipalités? On a parfois l'impression qu'elles agissent plus par habitude qu'en toute conscience de ce que sont devenus les camps de jour. Les villes ont-elles une responsabilité en matière de garde d'enfants? Doivent-elles établir des partenariats avec les secteurs de l'éducation, de la santé et de la famille, comme elles le font en développement social? Ultimement, sont-elles politiquement, socialement et juridiquement les responsables des camps de jour? À quel ministère doivent-elles rendre des comptes? Enfin, quand elles financent des OSBL qui offrent des camps de jour, gardent-elles une responsabilité ultime du service rendu aux enfants et à leurs parents?

Il n'y a pas de réponses claires à ces questions. Il y va pourtant de la responsabilité civile de la municipalité, de la responsabilité professionnelle des permanents en loisir et du partage du financement des camps de jour.

3- Le rôle de l'État

L'État a-t-il le devoir de protection du public et des centaines de milliers d'enfants en matière de camps de jour? Actuellement, rien n'indique qu'il agit de façon spécifique à cet égard, alors qu'il régit par ailleurs la garde des jeunes enfants et la garde scolaire.

⁶ Fondée en 1929 à Québec dans le but d'offrir aux jeunes dans les parcs municipaux des activités orientées vers la formation physique, intellectuelle et morale.

⁷ Thibault, André (2007), « Les camps de jour publics : un programme de loisir en révision », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 4 n° 13, p. 1.

4- L'action concertée

Malgré la bonne volonté qui sous-tend les multiples initiatives des uns et des autres comme la formation DAFA, l'adhésion au *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux*, le soutien et l'encadrement assurés par les URLS, le développement du savoir et du savoir-faire (Tremplin Santé, projet Espaces, etc.), on ne peut parler de vision globale des camps de jour, ni de coordination d'ensemble. Les initiatives actuelles sont sectorielles et, comme on l'a démontré, risquent d'omettre des questions essentielles. Faudrait-il une régie des camps de jour? À l'époque où la multiplication des structures n'est pas dans l'air du temps, à qui confier ce mandat?

5- Les camps de jour en milieu rural

Il est clair que les 718 municipalités québécoises de moins de 1000 habitants (qui représentent 7,5 % de la population) et qu'un grand nombre de villages de moins de 5000 habitants (représentant près de 10 % de la population) sont en mode survie et ont peine à atteindre les standards des camps de jour modernes. Pourtant, les ruraux ont les mêmes attentes et les mêmes exigences que les habitants des plus grandes villes. Quelqu'un a dit qu'en milieu rural, habitent dorénavant des urbains. Alors, il faut innover, adapter et soutenir.

Les municipalités doivent coopérer, mettre des ressources en commun et agir en partenariat avec leur communauté et des institutions comme les établissements scolaires et de santé, elles doivent mettre à profit des initiatives comme les agents ruraux. Par exemple, pour renforcer l'encadrement des animateurs et assurer la qualité des services et du programme, il est aujourd'hui possible de localiser à la MRC ou dans tout autre regroupement un coordonnateur commun.

POUR QUE TOUT CELA SE PRODUISE

Pour que tout cela se produise, pour relever les défis mentionnés, il faut d'abord percevoir les camps de jour non pas comme une bonne vieille habitude, mais comme un service essentiel à plus de 250 000 enfants, comme une extension des

services de garde en contexte de vacances et de loisir.

Il faut également se reconnaître une responsabilité collective dans l'assurance de la qualité des camps de jour et dans le contrôle de leurs responsables (gestionnaires, coordonnateurs et animateurs). Il faut se rappeler que l'accessibilité est encore une valeur fondatrice du loisir public et qu'à ce titre, il convient de soutenir les milieux défavorisés par leur taille ou leurs moyens.